



Belvaux/Sanem, le 19 août 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 10 août 2020, réf N° I/2016/0588/170 rect., la société

### LE FONDS BELVAL

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'une centrale de production de froid à Esch-sur-Alzette, 28-30, avenue de l'Université.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **19 août 2020 au 28 septembre 2020 inclus**.

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

Pour la Bourgmestre empêchée,

Nathalie Mergenthaler, échevine